



Les organisations de la société civile et le monitoring des politiques nationales

Dans le cadre du projet de renforcement des capacités des organisations de la société civile de la région des Grands Lacs dans le plaidoyer pour la gouvernance de la sécurité/souveraineté alimentaire et l'insertion socio-économique des jeunes, le Réseau des Acteurs pour la Promotion Economique et Sociale dans la région des Grands Lacs, RAPES-GL en sigle a organisé, du 11 au 14

janvier 2013, un atelier de formation de haut niveau portant sur le "Monitoring des politiques nationales dans la région des Grands Lacs".

La participation des acteurs de la société civile dans les processus de développement est devenue plus qu'une exigence, une nécessité. D'autant plus pres-

sante dans le contexte actuel de la mondialisation dominé par le capitalisme néolibéral, qui oriente la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques aussi bien au niveau global, régional, national que local. Il devient donc important que la société civile puisse assurer un suivi de tels processus souvent orientés vers les intérêts des plus riches et tenter de les influencer pour que les intérêts des plus pauvres puissent être pris en compte.

Et pour le faire de manière professionnelle, la compréhension des concepts, des étapes et des mécanismes du contrôle citoyen des politiques publiques (CCPP), devient obligatoire.

➤ De la définition des concepts

a) Une politique publique

Une politique publique est un programme d'actions propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales dans un secteur de la société ou dans un espace donné. Une politique publique est faite d'activités orientées vers la solution de problèmes publics et ce par des acteurs politiques et techniques dont les relations sont structurées, le tout évoluant dans un temps précis qui peut être déterminé à l'avance.

b) Le monitoring

Le monitoring est une opération qui consiste à suivre méticuleusement un système ou un processus en temps réel. Il s'agit en réalité d'un dispositif de contrôle en temps réel de la mise en œuvre d'un processus ou d'un système (dans le présent cadre il s'agit de politiques publiques). L'objectif général du monitoring est de comparer les réalisations aux prévisions en rendant possible une mise en évidence des écarts (en référence aux objectifs et à leurs résultats).

c) Le monitoring d'une politique publique

Le monitoring d'une politique publique est une opération qui consiste à suivre tant les programmes et activités, que les acteurs, les partenaires, les stratégies définies ou les bailleurs de fonds. Le monitoring est à la fois un instrument de contrôle, de gestion avertie, de veille permanente et évolutive, de préparation des temps d'évaluation participative.

➤ Le contrôle citoyen des politiques publiques (CCPP)

C'est une démarche orientée vers l'obligation de rendre des comptes. Elle repose sur l'engagement civique : ce sont les citoyens ordinaires et/ou les organisations de la société civile qui veillent directement ou indirectement à obliger les pouvoirs publics et les décideurs. Dans cette optique, les autorités doivent répondre : de leurs politiques, de leurs actions, de leurs comportements et de l'utilisation des fonds. C'est aussi l'engagement des citoyens à appuyer

l'action de l'état et des collectivités par un contrôle constructif. Le CCPP est facilité par un engagement volontaire des agents du service public et/ou des élus locaux.

Le CCPP est étroitement lié aux concepts suivants: transparence, participation, responsabilité, imputabilité ou redevabilité, citoyenneté, information, dialogue, gouvernance, changement, impact favorable, pauvreté.

Au regard de ce qui précède, le monitoring des politiques publiques est donc la surveillance ou le contrôle des programmes ou activités des pouvoirs publics visant à apporter une solution aux problèmes publics.

➤ Les étapes clés d'un contrôle citoyen d'une politique publique

Pour pouvoir exercer un contrôle citoyen d'une politique publique, il importe de respecter les étapes suivantes :

a) Déterminer un point de départ

Il s'agit d'identifier une question ou un problème pertinent. La première étape est de poser à quelque échelle (locale, régionale ou nationale) que ce soit, un point d'entrée (un problème ou un questionnement) de nature générale ou particulière.

Par exemple, dans le cas d'une prestation médiocre du système agricole, les points d'entrée peuvent être:

- les répartitions budgétaires nationales (la part du budget allouée à l'agriculture, la structure du budget du Ministère en charge de l'agriculture, etc.)
- la corruption ou l'inefficacité au sein du système de distribution nationale (les détournements des fonds des programmes d'appui à l'agriculture, une mauvaise affectation budgétaire), etc.

b) Obtenir l'information

Il s'agit de rendre l'information disponible pour les usagers des services publics. La quête d'information est un acte de contrôle citoyen. Un plaidoyer documenté pour inciter les élus à rendre compte doit se baser sur des informations pertinentes: déclarations politiques, engagements budgétaires et comptes publics, loi des finances et budget, rapport de la cours des comptes et états financiers, conclusions d'évaluations participatives, résultats d'études, d'enquête ou de sondage scientifiques, etc.

c) Analyser l'information

L'objectif est de rendre le contenu de l'information collectée accessible pour les acteurs afin qu'ils soient en mesure de les analyser et d'évaluer les services publics. Ici il s'agit de donner aux usagers les éléments



permettant de mettre en exergue les écarts dans la mise en œuvre des actions, comprendre les causes et manifestations de ces écarts, confirmer ou infirmer les soupçons qu'on a eu ainsi que les constats fait empiriquement, déterminer les responsabilités.

d) Diffuser l'information

Une bonne diffusion de l'information requiert une diversification des supports de communication (médias, foras communautaires, ...). Pour susciter un débat public, il faut transmettre les informations pertinentes aux élus et aux techniciens afin qu'ils en prennent compte dans leurs prises de décision, ainsi qu'aux populations afin de les inciter à agir. C'est dans cette interaction que se construit le dialogue autour du contrôle citoyen des politiques publiques.

e) Mobiliser les énergies

La mobilisation est une étape déterminante pour ce qui est de mener à bien les actions de plaidoyer et de lobbying. Pour qu'il ait mobilisation, il faut au préalable un mobile ; c'est-à-dire un motif conscient ou inconscient qui pousse un groupe de personnes à l'action. La mobilisation est aussi un moyen de pression lorsqu'on veut faire passer une idée, exprimer une opinion, un sentiment ou améliorer des conditions contextuelles d'existence. Elle permet de faire agir les pouvoirs publics dans un sens qui serait celui de l'intérêt collectif.

d) Négocier les changements

La finalité du contrôle citoyen est d'impulser de manière effective des changements voulus identifiés de manière documentée par un processus inclusif et participatif. Ce changement est institutionnalisé quand,

par un processus de plaidoyer et de lobbying, il est intégré dans le corpus des lois et règlements.

La négociation des changements peut se faire par diverses stratégies : campagnes dans les médias, audiences publiques, protestations populaires... Mieux, des négociations directes peuvent être menées ou un mécanisme permanent de consultation, d'analyse et de coopération entre administration et bénéficiaires, électeurs et élus.

Les participants à l'atelier ont fait le constat selon lequel le rôle des organisations de la société civile pour la mise en œuvre d'une action de contrôle citoyen d'une politique publique est indispensable et très louable. Ils notent en même temps que ce rôle n'est pas toujours aisé pour plusieurs raisons : les résistances à rendre disponibles les informations, les moyens pour organiser des consultations larges, les capacités à « lire » un budget, le faible niveau de formation des citoyens, les risques d'exclusion des groupes vulnérables dans le contrôle, la faible capacité de négociation des citoyens face aux élus et aux techniciens.

Fort du renforcement des capacités dont ils ont bénéficié et malgré les défis en présence, les cadres membres des organisations du RAPES-GL se sont engagés à veiller à ce que les actions publiques initiées et plus particulièrement dans le cadre de la sécurité/souveraineté alimentaire et d'insertion socio-économique des jeunes fassent l'objet, là où c'est nécessaire, de monitoring dès la conception de l'action et ce jusqu'à sa mise en œuvre.

Léon NDIKUNKIKO